



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 29 septembre 2023/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 31 MAI 2023**

Corps professoral

Mmes D. Forster, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Sassòli, M. Hottelier

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mme C. Tairraz, M. A. Santos

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Peiry Krahenbühl, S. Taboada Barreiro

Assistent avec voix consultative

Mmes A. Leuba, doyenne, C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes L. André (vice-présidente), A. Torbey (étudiante), prof. C. Kaddous, prof. K. Lempen, prof. G. P. Romano, prof. B. Sträuli, Mme Y. Osta, conseillère académique

Invité-e-s

prof. R. Bahar, prof. Y. Jeanneret, M. Q. Zongo (STEPS)

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

1. Gestion du sans-abrisme à Uni Mail

M. Q. Zongo présente le point sur la base d'une présentation PowerPoint.

Les sans-abris fréquentent régulièrement le bâtiment d'Uni Mail, pour y trouver un peu de tranquillité, utiliser les prises, le wifi. Suite à des incidents mineurs, le Rectorat ainsi que le Service STEPS ont décidé d'entamer une réflexion à ce propos. Un projet pilote a été mis en place durant l'été 2022 ; l'objectif de ce projet est de lutter contre l'isolement social mais également de favoriser une cohabitation saine avec la communauté universitaire et d'orienter les personnes sans-abris vers les ressources plus adaptées car il existe de nombreux lieux gratuits permettant de les accueillir.

Une prise de contact par l'intermédiaire du service STEPS a été initiée. Les personnes en charge sont soit des relais-sociaux, soit des étudiant-es de l'UNIGE ayant reçu une formation sur la précarité, sur les premiers secours en santé mentale, et ayant eu des contacts avec les travailleur-es sociaux de la Ville de Genève qui est partenaire dans ce projet. L'expérience a été positive et a permis de cerner les besoins des sans-abris (lieu de transit, sanitaire, connexion internet gratuite...).

Demeure encore ouverte la question de l'éventuelle pérennisation du projet, et celle du renforcement de l'implication des partenaires (internes ou externes).

S'ensuit un bref débat. La présidente du CPF, Mme M. Baqué, relève tout particulièrement l'insécurité réelle et vécue dont les femmes sont les principales concernées. M. Q. Zongo précise que le projet est de prévenir des difficultés et qu'à ce jour, il y a plus de passage des Securitas dans les étages.

2. Adoption des relevés de décisions du 15 février 2023 (séance extraordinaire), du 1^{er} mars 2023 et du 19 avril 2023 (séance extraordinaire)

Le Conseil participatif approuve les 3 relevés de décisions à l'unanimité (12 voix).

3. Communication de la doyenne

- Concernant l'octroi d'une 6^{ème} année pour les doctorant-es, la pratique se précise ; la décision relative à une éventuelle prolongation est dans un premier temps entre les mains de la doyenne qui devra vérifier que les conditions d'application de l'art. 149 sont remplies. Les RH n'interviendront qu'à un deuxième niveau, en cas de mauvaise application de la règle ou si les motifs évoqués leur paraissent non fondés. De manière générale, il est souhaitable que la thèse puisse s'achever dans le délai de 5 ans.
- Le rectorat souhaite donner une impulsion aux activités académiques en matière de durabilité, et encourager à développer d'autres activités.
- Projet Quai des Vernets : après avoir soigneusement soupesé les avantages et les inconvénients de ce projet, le décanat a choisi d'y renoncer, notamment afin d'éviter que la faculté ne soit répartie sur deux sites.
- Le rectorat a accepté la proposition de nommer la prof. Vanessa Ruegger au département de droit public (succession prof. M. Hottelier). Elle rejoindra donc notre corps professoral.
- Le rectorat mettra en œuvre, dès l'automne, l'enregistrement par défaut des enseignements dans les salles équipées, avec possibilité pour les enseignant-es de désactiver cette option. C'est donc un système d'opting out qui a été choisi, ce qui laisse

aux enseignant-es la liberté d'enregistrer ou non leur cours en fonction du choix pédagogique effectué.

4. CAS « Justice et médecine », modification du Règlement d'études et modification du Plan d'études

Sur la base des documents annexés, le prof. Y. Jeanneret présente brièvement le point.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité la modification du Règlement d'études ainsi que la modification du Plan d'études (12 voix).

5. Modification du Règlement concernant le contrôle des connaissances : mise en œuvre de la directive du rectorat concernant les examens en ligne et à distance et de la directive du rectorat concernant l'anonymisation de l'évaluation des examens écrits

Le vice-doyen, le prof. R. Bahar, présente brièvement le point sur la base des documents annexés. Il s'agit de la mise en œuvre des directives du rectorat sur les examens en ligne à distance et l'anonymisation de l'évaluation des examens écrits.

Le Conseil participatif approuve la modification du Règlement concernant le contrôle des connaissances : mise en œuvre de la directive du rectorat concernant les examens en ligne et à distance et de la directive du rectorat concernant l'anonymisation de l'évaluation des examens écrits (11 voix favorables, 1 abstention, 0 non).

6. COENS : point sur l'année 2023-2024

Le vice-doyen, le prof. R. Bahar, présente le rapport d'activité de la COENS. Il informe de la mise à jour du site web. La COENS est un organe délibératif qui agit sur demande du décanat et qui l'assiste sur les décisions liées à l'enseignement. Cette année, il a notamment étudié les problématiques suivantes :

- participation du CER aux séances de la COENS ;
- participation des étudiant-es en classe ;
- enregistrement des cours ;
- anonymisation des examens écrits ;
- réflexion sur les examens informatisés ;
- réflexion sur le Bachelor BARI et Bachelor en droit ;
- gestion du regroupement des examens.

Un groupe de travail a également œuvré sur les compétences transversales.

Une question est posée : est-il toujours possible de faire l'échange de mobilité à Zürich en 3^{ème} année de Bachelor avec ces nouvelles modalités ? Le prof. R. Bahar confirme que le regroupement rendra à terme plus difficile un départ en bachelor ; ce sont les conséquences du regroupement des examens. A noter toutefois que l'échange avec Zurich était déjà devenu compliqué avant la réforme.

7. Plan d'études 2023-2024

- Dernières modifications (conseillères académiques) :

La conseillère académique, Mme C. Gidari Wassmer présente l'ensemble des modifications apportées au plan d'études 2023-2024 sur la base du document annexé à l'ordre du jour.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité les dernières modifications du Plan d'études 2023-2024 (12 voix).

- Délégation de compétence à la doyenne :

Afin de limiter le nombre de fois que le Plan d'études est soumis tant au Collège des professeur-es qu'au CPF, mais afin de permettre néanmoins quelques ajustements mineurs - très exceptionnellement, avant tout pour les cas dans lesquels une annonce dans les temps n'était pas envisageable - il est proposé de donner formellement une délégation à la doyenne afin qu'elle puisse valider, le cas échéant, ces modifications mineures.

Le Conseil participatif approuve la délégation de compétence à la doyenne pour toute éventuelle modification ultérieure du Plan d'études 2023-2024 (10 voix favorables, 1 non et 1 abstention).

- Format en ligne :

La proposition est d'avoir un plan d'études exclusivement en ligne.

Le Conseil participatif approuve la version uniquement en ligne du Plan d'études (8 voix favorables, 4 non et 0 abstention).

- Modification du Plan d'études du programme spécial de Bachelor en droit pour titulaires du Bachelor en relations internationales, orientation Droit :

La conseillère académique, Mme B. Bertossa présente le point.

Le Conseil participatif approuve la modification du Plan d'études du programme spécial de Bachelor en droit pour titulaire du Bachelor en relations internationales, orientation Droit (11 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

8. Double bachelor en droit et en relations internationales : rapport initial

Le vice-doyen, le prof. R. Bahar, présente le projet sur la base du document annexé à l'ordre du jour.

Le Conseil participatif approuve le rapport initial du double Bachelor en droit et en relations internationales (10 voix favorables, 1 non et 0 abstention).

9. Amélioration de la transmission de compétences transversales (« soft skills ») en bachelor 2

La doyenne, la prof. A. Leuba, présente le projet sur la base du rapport annexé à l'ordre du jour.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité l'amélioration de la transmission de compétences transversales (« soft skills ») en Bachelor 2 (11 voix).

10. Projet de création d'une conférence des Président-es des Conseils participatifs – participation du Conseil participatif de la Faculté de droit ?

La présidente du CPF, Mme M. Baqué présente le point. Il s'agit d'un projet de création d'une conférence des président-es des conseils participatifs de l'UNIGE dont l'idée serait d'échanger des bonnes pratiques et d'avoir un point de ralliement commun. Si le conseil participatif approuve, un communiqué dans ce sens sera envoyé au rectorat.

A ce jour, la FPSE est l'organisatrice/coordinatrice.

Le Conseil participatif approuve le projet de création d'une conférence des Président-es des Conseils participatifs – participation du conseil participatif de la Faculté de droit (8 voix favorables, 0 non et 2 abstentions).

11. Soutenances de thèse

La doyenne, la prof. A. Leuba, annonce trois soutenances, celles de M. Thiago Couto Carneiro, Mme Léa Wunderli et Mme Anaïs Maroonian.

12. Divers et communications

La doyenne, la prof. A. Leuba, rappelle que la procédure ainsi que la décision concernant les aménagements spéciaux relèvent du service des aménagement spéciaux au sein du rectorat. Toute demande d'aménagement spécial doit dès lors être adressée par l'étudiant-e à ce service.

L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) est en train de modifier son règlement d'organisation, mais n'a cependant pas pu finaliser celui-ci avec les services du rectorat avant la séance du CPF de ce jour. Toutefois, il souhaiterait avoir l'approbation des organismes avant l'été. Il est possible que les modifications proposées du Règlement de l'ISE soient soumises au CPF et votées par voie de circulation.

La séance est levée à 16h25.